

COMMUNE DE LALIZOLLE

Envoyé en préfecture le 18/09/2023

Reçu en préfecture le 18/09/2023

Publié le 18/09/2023

ID : 003-210301354-20230915-20230915_032-DE



Séance du 15 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quinze septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Maurice Deschamps, Maire.

Présents : Mrs Claisse, Deschamps, Desfarges, Pesson et Mmes Chiron, Kahane

Excusés : Mrs Chades, Conduché, Pernet et Puravet

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Sophie Peynet Bernat, agent communal, a été désignée secrétaire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 10

Présents : 6

Date de convocation : 11/09/2023

Date d'affichage : 11/09/2023

Délibération n°20230915_032

Objet : Convention Territoriale Globale : avenant n°1

Compte-tenu de l'instauration de la Convention Territoriale Globale (CTG) entre la Communauté de Communes St Pourçain, Sioule, Limagne et la CAF de l'Allier, approuvée par le Conseil Municipal le 26 mars 2021, en vue d'élaborer un projet commun de maintien et de développement des services aux familles.

Vu la prolongation d'un an votée par le Comité de Pilotage de la Communauté de Communes le 15 juin 2023, soit jusqu'au 31 décembre 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire, à l'unanimité, à signer ce premier avenant à la CTG.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Maurice Deschamps

